

PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS



Accueils de loisirs
de Proximité

ALSH Jean Monnet

2 ans $\frac{1}{2}$ / 11 ans

16 rue Paul-Henri Spaak

Tel: 07.84.05.16.33

SOMMAIRE

1 - Descriptif et fonctionnement de l'accueil de loisirs Jean Monnet

- A - En quelques mots ...
- B - Périodes d'ouverture et horaires
- C - Organisation des espaces
- D - Une journée sur le centre

2- Le projet éducatif de l'organisateur

- A - Un Projet éducatif, qu'est ce que c'est ? (orientations & priorités)
- B - Le Plan Mercredi
- C - Nos objectifs pédagogiques
- D - Projet de l'année 2023-2024
- E - Les moyens d'évaluation

3- Le cadre réglementaire

- A - L'équipe d'animation et d'encadrement
- B - La sécurité avant tout !

4- Informations pratiques



1- Descriptif et fonctionnement de l'accueil

A - En quelques mots

Vouée essentiellement à l'accueil des enfants, la Maison de l'Enfance est intégrée au quartier Jean Monnet depuis 1986. La structure a développé différentes actions au cours de son évolution, notamment l'accompagnement et la promotion des loisirs pour le public de 2 ans ^{1/2} à 11 ans. Les enfants accueillis évoluent dans un contexte où l'on relève des difficultés économiques et sociales majeures. La Maison de l'Enfance est un lieu central de la vie du quartier de par sa situation géographique et son existence depuis de nombreuses années.

Durant l'année, nous accueillons les enfants de 2 ans ^{1/2} à 11 ans qui seront répartis en deux groupes selon leur année de naissance : les 2 ans ^{1/2} / 6 ans (maternels) et les 6/11 ans (élémentaires). Ces groupes seront parfois redivisés en fonction des effectifs, des activités et des sorties prévues.

La Maison de l'Enfance fait partie intégrante d'une construction réunissant plusieurs pôles de générations différentes : Le multi accueil " Les Petits Lutins " accueillant les enfants de 2 mois ^{1/2} à 4 ans ainsi que la Maisonnée, lieu de vie pour des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes ayant leur logement à proximité.



B - Périodes d'ouverture et horaires

L'accueil est ouvert **chaque mercredi du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024**
hors jours fériés et durant les vacances scolaires.

Ouverture du centre de loisirs de 8h30 à 17h30.

Des temps d'accueils et de départs échelonnés sont mis en place entre 8h30 et 9h
et de 17h à 17h30.

Un temps de garderie est également possible sur réservation :
de 7h30 à 8h30 le matin
de 17h30 à 18h30 le soir

Réservations possibles en journée continue avec repas, en journée sans repas ou demi-journée selon les besoins. **Attention, en cas de sortie à la journée (voir programmes d'animations) il est nécessaire d'inscrire son enfant à la journée avec repas.**

Les tarifs sont calculés en fonction du lieu d'habitation des familles ainsi qu'à leur quotient familial. Les tarifs sont consultables sur le site du CAE :
https://www.cholet.fr/welcome/cholet_animation_enfance.php

C - Organisation des espaces et capacités d'accueil



Capacités d'accueil de la structure :

- 24 enfants de - de 6 ans
- 24 enfants de + de 6 ans

Organisation des espaces :

Les salles et espaces extérieurs sont délimités par groupe. Afin de répondre aux besoins des enfants (fratries, affinités) les temps de garderies et des temps d'activités spécifiques permettent aux enfants d'âges différents de se regrouper pour partager des moments ensemble.

La structure se compose :

- d'un hall d'accueil
- d'un bureau de direction utilisé également comme infirmerie
- de trois salles d'animation : une salle foyer pour les plus grands et de deux salles d'activités et de jeux pour les plus jeunes.
- d'une salle de repos pouvant servir de salle d'activité/de motricité le matin et après le temps de sieste.
- de sanitaires adaptés aux âges des enfants
- d'une cour extérieure clôturée
- d'un accès à la cour et à deux salles d'activités au 15 avenue Kennedy (distant de 150 mètres) utilisées essentiellement pour les 7/11 ans.
- d'une réserve de matériel pédagogique jumelée à un local ménage

Les différentes salles sont aménagées afin d'optimiser au maximum les espaces de façon à augmenter la qualité de l'accueil des enfants sur la journée.

La proximité de trois salles de sport permettent également la mise en place d'activités sportives par temps pluvieux.

D - Une journée sur centre

o Déroulement d'une journée type sur l'accueil

Groupe des 2 ans ½ - 6 ans	Groupe des 7-10 ans
7h30-8h30 : Garderie	7h30-8h30 : Garderie
8h30-9h00 : Accueil échelonné et jeux libres	8h30-9h00 : Accueil échelonné et jeux libres
9h30 : Rassemblement et lancement des activités au choix (les enfants pourront participer à une ou deux activités en fonction de leurs envies et de la durée de celles-ci)	9h30 : Rassemblement et lancement des activités au choix (les enfants pourront participer à une ou deux activités en fonction de leurs envies et de la durée de celles-ci)
11h00 : Fin des activités (rangement, lavage de mains) et temps libre	11h00 : Fin des activités (rangement, lavage de mains) et temps libre
11h30 : Départ pour le temps de restauration	11h30 : Départ pour le temps de restauration
11h30-12h : jeux libres pour les 1/2 journées	11h30-12h : jeux libres pour les 1/2 journées
12h : Fermeture de l'accueil / Arrivée des enfants sur le lieu de restauration	12h : Fermeture de l'accueil / Arrivée des enfants sur le lieu de restauration
13h15 : Accueil des demi-journées et temps libre	13h15 : Accueil des demi-journées et temps libre
13h30/13h40 : Arrivée des enfants ayant déjeuné.	13h40 / 13h45 : Arrivée des enfants ayant déjeuné
13h45 : Temps d'histoire, sieste ou temps calme (lecture, puzzles, relaxation) pour ceux qui ne dorment pas	14h30: Rassemblement et lancement des activités
14h30 : Rassemblement pour les enfants ne dormant pas et lancement des activités	16h30 : Goûter et rangement
15h30 : Temps libre	17h-17h30 : Temps libre ou jeux / départ échelonné des enfants
15h45/16h : Les enfants endormis sont réveillés petit à petit et peuvent rejoindre les autres	17h30/18h30: Garderie
16h15/16h30 : Goûter et rangement	
17h-17h30 : Temps libre ou jeux / départ échelonné des enfants	
17h30/18h30: Garderie	

* En fonction de la durée des activités, du nombre d'enfants et d'animateurs, une ou deux activités par demies journées seront proposées.

○ Les temps de l'enfant

1. Garderies, accueil et départ des enfants

Chaque jour un animateur est chargé de l'arrivée des enfants et de leurs départs en fin d'après midi (un animateur pour l'arrivée et un pour les départs) et par conséquent de la transmission des informations aux familles.

A leur arrivée, les enfants sont invités à déposer leurs affaires aux porte-manteaux (nominatifs) et à venir jouer librement dans la salle d'activité avec les animateurs pour un réveil en douceur.

Les temps de garderies sont des moments privilégiés pour les enfants et les animateurs qui prennent le temps de discuter et de jouer en petit comité.



2. Les temps d'activités



Dans chaque groupe d'âge, il sera proposé matin et après-midi des activités aux enfants : en règle générale, **deux activités** sont ainsi proposées lors d'un **temps de rassemblement** où chaque enfant peut **choisir l'activité** qu'il souhaite réaliser.

Des grands jeux à la journée ou à la demi-journée seront également mis en place (cf: voir planning d'activités) pour des moments tous ensemble plus festifs (fabulations, déguisements, etc).

Il sera laissé également l'opportunité aux enfants de proposer des activités en organisant des temps d'échanges pour leur permettre de s'exprimer sur leurs souhaits d'activités qui pourront (en fonction de la faisabilité de celle-ci) être mis en place : **Une boîte à idée** est à disposition des enfants tout au long de l'année afin de partager avec l'équipe les souhaits et envies de chacun.

Les temps d'activités "**c'est toi qui chois**" dans le groupe des **6 ans**

et +, permettront aux enfants de choisir ensemble ce qu'ils souhaitent faire le temps d'une activité..

Des temps libres seront proposés chaque jour afin que les enfants puissent s'amuser comme ils l'entendent en intérieur et en extérieur, dans la limite des règles de vie et de sécurité.



3. Les temps de repas



Le déjeuner : Tous les midis, les animateurs et les enfants inscrits en journée avec repas vont déjeuner sur le restaurant scolaire de l'école Jules Verne (Avenue Mocrat) à Cholet. Les animateurs déjeunent à table avec les enfants : il s'agit d'un temps à valeur éducative partagé avec les enfants (nutrition, alimentation, lutte contre l'obésité, prévention du gaspillage, etc.). L'animateur incite les enfants à goûter à tous les plats, il

servira à chaque enfant ce qu'il se sentira capable de manger et aideront ceux qui en ont besoin.

Le Menu ainsi que la liste des allergènes est consultable en ligne sur le site de Cholet, rubrique " Cholet Animation Enfance

En cas de sortie à la journée, un **pique-nique équilibré est fourni par le centre**. Il n'est pas permis aux familles de fournir le pique nique aux enfants afin de respecter la chaîne du froid **hormis les enfants ayant un PAI.**



Le goûter : Le goûter est fourni chaque jour en milieu d'après midi par le centre. Il s'agit d'un temps calme et convivial qui permet aux animateurs d'échanger avec les enfants sur leurs ressentis de la journée.



4. Le Temps calme

Chaque début d'après midi au retour de la cantine, un temps calme est proposé aux enfants de maternelle. Après un temps d'histoire, les enfants pourront soit bénéficier d'**un temps de sieste** (de 13h50 à 15h50 environ) , soit profiter d'**un temps calme** dans la salle d'activité (découverte des livres, puzzles, pâte à modeler, dessin ...).



En cas de sieste, chaque enfant pourra apporter son doudou et/ou sa tétine.

Un temps de jeux libres est proposé aux plus grands avec la possibilité de se poser sur les canapés pour un moment de lecture, puzzles ou autre jeu calme. Un certain nombre d'enfants n'arrivant que l'après midi sur le centre, le temps calme reste au choix de l'enfant et n'est donc pas obligatoire pour le groupe élémentaire.

2- Le projet éducatif de l'organisateur

A - Un Projet éducatif, qu'est ce que c'est ?

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir, les accueillir c'est créer pour eux un nouveau lieu de repères en garantissant leur sécurité physique, matérielle et affective tout en développant leur autonomie, leur socialisation et leur sens de la citoyenneté.

Le projet éducatif des accueils de loisirs traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé plus particulièrement par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement du centre Jean Monnet.

Ce projet éducatif se fixe comme fondement six valeurs fortes :

- la liberté
- l'égalité
- la fraternité
- la laïcité
- la citoyenneté et la culture de l'engagement
- le respect

De ce fait :

- Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.
- Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre, le plus largement possible, aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions des différents projets d'animation.
- Il est nécessaire de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations. Le respect de l'environnement, de soi et des autres, du cadre, des règles, de la sécurité, des lieux... sera favorisé par l'équipe d'animation.
- Il se doit de favoriser la socialisation de l'enfant par le biais d'animations collectives permettant le développement de l'autonomie, l'apprentissage de la citoyenneté et de la socialisation.

Les orientations éducatives et pédagogiques du Service " Cholet Animation Enfance " de la Ville de Cholet se déclinent en 3 priorités :

- **Prendre en compte l'enfant dans son individualité** : L'enfant est accueilli dans le respect de son développement. Ainsi, le rythme de l'enfant sera respecté, les activités seront proposées en adéquation avec ses besoins, son rythme de vie et ses possibilités.
- **Favoriser la mixité d'accueil des enfants** : Tous les enfants sont accueillis sur le centre quels que soient leurs milieux socio-culturels. Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique et/ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.
- **Permettre à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs** : La communication sera encouragée ainsi que les activités d'expression et de créativité. L'enfant aura un réel rôle participatif durant ses temps de loisirs et sera impliqué dans la gestion de la vie quotidienne et l'organisation des activités.

B - Le Plan Mercredi

La nouvelle organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours depuis la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant.

La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en terme de projets.

AXE 1 - Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 - Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 - Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc.)

C – Nos objectifs pédagogiques

L'objectif de l'accueil de loisirs est de répondre aux besoins des familles et des enfants. Les parents nous ayant confié leurs enfants, notre rôle et **notre priorité est donc d'assurer leur sécurité physique, morale et affective ainsi que leur bien-être**. Les objectifs du centre de loisirs s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des articles contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

L'action éducative visera à **développer au mieux les potentialités de chaque enfant** tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Les enfants sont intégrés dans la vie quotidienne du centre, dans la gestion du matériel et dans la mise en place et le rangement des activités. Elle permettra ainsi à chaque enfant d'acquérir progressivement son autonomie. **Favoriser la socialisation** : voilà ce que le centre de loisirs doit développer. Pour ce faire, les jeux à dimension collective en petits groupes et les échanges oraux tout en respectant les mesures barrières seront favorisés.

En partant de cela (projets éducatif, plan mercredi, objectifs) et en recensant les besoins du public accueilli, l'équipe d'animation a défini des objectifs pédagogiques et des moyens spécifiques afin de favoriser l'épanouissement d'une manière à la fois pédagogique et ludique :

1) Respecter le rythme de chacun



- « **La rentrée** » au centre en septembre est un moment important pour l'enfant et en particulier pour les enfants découvrant le centre de loisirs, le plus souvent lors de leur rentrée en TPS ou PS. L'équipe d'animation veillera particulièrement à leur accueil, à leur bien-être et à proposer des jeux ou activités adaptées aux plus jeunes (découverte du centre, des jeux et jouets, jeux de connaissance, etc).
- Il est indispensable de **ponctuer les journées d'instantanés calmes** (temps calmes, petits bricolages, jeux de société, lecture, dessins) et surtout de les organiser. Les animateurs **veilleront à ne pas presser les enfants**. Ils doivent leur permettre de passer une journée à leur rythme, le mercredi étant un temps de « pause » dans leur semaine scolaire.
- Pour les plus grands, **des temps libres** seront proposés et pour les plus jeunes un **temps de repos** ou un temps calme sera mis en place chaque début d'après midi afin de permettre aux enfants de se reposer, de se poser autour d'un jeu calme ou de faire la sieste. Des temps libres leur seront également proposés tout au long de la journée. Pour les plus grands quant à eux, un espace foyer est mis à leur disposition pour profiter des temps libres et de détente (canapé, musique, histoires à écouter, jeux de société, bibliothèque ...).

2) Favoriser l'autonomie, aider à grandir et développer le sens des responsabilités.

« Grandir, c'est savoir choisir, apprendre à écouter son cœur et son âme, à dessiner son propre parcours » Thierry Cohen

Différents outils sont mis en place pour **favoriser l'autonomie** des enfants, dans un souci de continuité pédagogique avec l'école :

- Les activités proposées par l'équipe devront permettre aux enfants de **développer leurs capacités** et seront pour cela choisies en fonction de l'âge et des aptitudes des enfants accueillis (ex : favoriser les activités autour du découpage, collage pour les plus jeunes).
- Les animateurs veilleront à conforter les enfants dans leurs **capacités d'initiative et de créativité** dans la mise en place des activités et projets proposés.



Chaque enfant doit être en capacité de se servir du matériel mis à sa disposition :

- Pour les plus petits, nous mettons le matériel à leur hauteur. Pour les grands, le libre accès aux salles et aux jeux est facilité et les espaces pourront être réorganisés avec eux. L'équipe d'animation veillera à **accompagner et responsabiliser** les enfants sur le rangement.
- Par roulement, les enfants **participeront également aux tâches ménagères** en s'inscrivant d'eux même sur un tableau, principe de la vie en collectivité. Les enfants tourneront sur chacune des tâches à effectuer, une manière de participer à la vie collective et de développer leurs sens des responsabilités.

Afin de faciliter les passages des enfants d'un groupe à l'autre et de les aider à grandir en douceur, des temps de passerelles seront proposés tout au long de l'année :

- **« Le pass' 6-7 ans »** : les enfants entrant en CP en septembre 2024 auront l'opportunité de passer des journées ou demi-journée dans le groupe des 6/10 ans afin de découvrir une nouvelle organisation et de partager des moments de jeux et d'activités avec les plus grands. Ces temps restent au choix de l'enfant qui peut revenir à tout moment dans son groupe d'origine et seront mis en place à partir du mois de janvier 2024.
- **« La Maiz' aux lutins » et « La maiz' aux doudous »** : (nouveau) en partenariat avec le multi accueil « Les Petits Lutins » et avec la crèche « Doudou et cie », le centre accueillera les enfants et animateurs de ces deux structures le temps d'une demi-journée dans le but de faire découvrir le fonctionnement du centre aux plus grands du multi accueil et de la crèche (animateurs, activités, organisation ...). Jeux libres, activités ludiques et grands jeux seront proposés par l'ensemble des animateurs.

3) Découvrir, expérimenter, développer les capacités de chacun et s'épanouir

« L'accueil de loisirs est un lieu d'échanges et de rencontres, d'écoute et d'informations, capable d'offrir des activités diversifiées et enrichissantes dont la finalité est l'épanouissement de l'enfant. »

L'accueil de loisirs c'est aussi apprendre par le jeu, expérimenter de nouvelles choses, sortir du centre, découvrir des pratiques ou activités moins connues et surtout s'amuser !



- Avant chaque période, l'équipe d'animation se réunit afin de mettre en place **un planning d'activités** ayant différents objectifs. Les activités proposées doivent avoir **un intérêt pédagogique au-delà de leur aspect ludique** (ex : l'apprentissage du découpage pour les plus jeunes à travers un bricolage ou travailler l'esprit d'équipe à travers une activité sportive.).
- Afin de compléter le travail réalisé dans les écoles, différents outils seront mis en place sur le centre afin de poursuivre leur apprentissage durant les mercredis (ex : la roue des jours de la semaine, jeux autour de la lecture ou l'écriture, etc).
- L'équipe s'emploiera également à proposer **des activités innovantes ainsi que des grands jeux et fabulations** afin de favoriser l'imaginaire des enfants et en particulier des plus jeunes. Nous prendrons soin de proposer **un panel d'activités variées** aux enfants afin de convenir à chacun (bricolages, activités culturelles, sports, découvertes, etc...).
- **Afin de s'évader et sortir de l'environnement habituel, des sorties** seront également proposées aux enfants en lien avec le projet de l'année du centre ou des projets ponctuels (Journée des droits de l'enfant, Journée sans écrans, etc.). Pour des raisons de sécurité et pour des questions de respect du rythme de l'enfant, nous proposons essentiellement aux enfants de 2 ans et demi à 4 ans des sorties à la demi-journée le matin : grands jeux, fabulations, visites, spectacles ...

4) Favoriser les liens avec les différents partenaires

Les familles

- Partenaires principaux de la structure, les parents sont avant tout les partenaires pédagogiques de la structure vis-à-vis des enfants. **Les transmissions** durant l'accueil de l'enfant et celles du retour (déroulement de la journée, récit des différents événements...), sont des moments importants d'échanges oraux et permettent d'établir une relation de confiance entre les familles et l'équipe d'animation. Des notes sont tenues dans un cahier pour garantir la fiabilité des informations transmises aux familles.
- Afin de mieux comprendre et découvrir les différents projets/activités de l'année, **un temps festif en fin d'année scolaire** créé avec les enfants sera organisé pour les familles (spectacle, expo photos ... en lien avec le projet annuel).

- En fonction du planning d'animation, certains parents pourront s'ils le souhaitent venir partager leurs savoirs-faire le temps d'une demi-journée et ainsi découvrir le fonctionnement de la structure.

Les partenaires externes

- **La maisonnée** se situe derrière la maison de l'enfance et fait partie du même bâtiment. C'est un lieu de vie pour personnes âgées. Des actions ponctuelles sont proposées afin de développer les liens intergénérationnels intitulés « Maiz'O'Née ».
- **Le multi-accueil " Les petits Lutins "** est situé à côté de la maison de l'enfance et accueille les enfants jusqu'à 6 ans. Des animations seront ponctuellement proposées afin de créer un lien entre les « grands » du multi accueil et les « petits » de la maison de l'enfance sous le nom « la Maiz' aux lutins »
- **La crèche associative « Doudou et cie "** située sur le quartier Jean Monnet à proximité de la maison de l'enfance accueille les enfants de 2 mois à 4 ans. Des animations pourront être ponctuellement proposées afin de faire découvrir le centre de loisirs aux plus grands de la crèche et à leurs familles.
- **Le centre social K'léidoscope :** nous mettons en place des actions communes durant chaque période de vacances : " Le pass' K'léidomaiz' ". Ces temps d'activités permettent de créer une passerelle entre les deux structures afin de faciliter le passage des plus grands vers le centre social. Des temps d'échanges pourront occasionnellement être proposés durant les mercredis.

5) Favoriser la mixité, l'entraide, l'écoute, la solidarité et le respect de l'autre.

« Développer la tolérance c'est accepter les différences »

- Montrer à l'enfant qu'il est un individu au sein d'un groupe, qu'il a une liberté individuelle qui s'arrête là où commence la liberté collective. C'est pourquoi il faudra **favoriser les temps en groupe et les activités collectives** tout en respectant les mesures sanitaires.
- Apprendre à l'enfant **le respect de l'autre, du matériel et de son environnement**, en n'admettant **aucun acte d'intolérance, d'irrespect, de dégradation ou de violence**. Les animateurs doivent aider les enfants à vivre parfaitement en harmonie avec les autres. Une attitude respectueuse de l'adulte envers l'enfant est encore le meilleur exemple de respect et d'intégration qui soit.
- En fonction des groupes et des activités, les plus grands pourront également être amenés à **aider les plus jeunes** tant sur les activités manuelles que durant les sorties ou lors des trajets.
- **Les enfants en situation de handicap** sont accueillis sur le centre toute l'année



après entretien avec la famille. Intégrés aux différents groupes en fonction de leurs âges et de leurs besoins, les enfants se verront proposer les mêmes activités que l'ensemble du groupe (adaptées en fonction des capacités de chacun) et participeront à la vie en collectivité. Des bilans réguliers avec les familles et les professionnels qui l'entoure ainsi qu'une communication bienveillante et des temps d'échanges avec les enfants permettront à chacun de trouver sa place au sein de l'accueil. Des protocoles individuels pourront être mis en place afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des familles. (ex : cahier de liaison ou de suivi, espace aménagé, etc...).

- Dès le début de l'année, **des règles de vie** seront établies entre les animateurs et les enfants dans un souci à la fois de sécurité et de cohésion :
 - Ne pas laisser l'enfant sans surveillance
 - Un espace de liberté sera délimité avec les enfants durant chaque sortie extérieure et sur le centre en fonction des groupes et des âges.
 - L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les heures d'ouverture du centre pour les enfants et les animateurs sauf en cas de nécessité (lors des sorties par exemple pour les animateurs).
 - Le matériel personnel (appareil photo, jouet ...) n'est pas conseillé sur site et reste sous la responsabilité de l'enfant et des familles.
 - Respecter et écouter les personnes intervenant dans les différentes activités.
 - Prendre en compte les mesures de sécurité mises en places par les prestataires extérieurs et les animateurs sur le centre et lors des sorties.
 - Respecter des règles de vie et consignes ainsi que le matériel mis à disposition.
 - **Toute violence physique ou verbale fera l'état de mesures en fonction de la gravité des actes (sanction, point avec les familles voire exclusion si nécessaire).**

Les animateurs, ainsi que les enfants, se doivent de connaître tous les prénoms le plus rapidement possible pour que soit créée une unité de groupe. Il est important de rappeler que les enfants sont avant tout en temps de loisirs et il convient de leur faire passer d'agréables moments !

En fonction de la situation sanitaire et en application du protocole relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement du 07/09/21 du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le service a mis en œuvre une organisation permettant de respecter la sécurité et la santé de tous, tout en maintenant des conditions d'accueil les plus favorables à l'épanouissement des enfants. En fonction des recommandations et des protocoles liés aux évolutions de la situation sanitaire, différentes mesures pourront être mises en place tout au long de l'été afin d'assurer la sécurité des enfants tout en leur proposant des temps de loisirs amusants et enrichissants.

En fonction de la situation sanitaire, ces règles pourront être complétées par des mesures supplémentaires mises en œuvre pour se protéger mutuellement. Elles seront présentées aux enfants et expliquées de manière ludique afin que chacun puisse les mettre en œuvre à son niveau. L'enjeu n'étant pas de frustrer ou de faire peur aux enfants, les animateurs auront pour mission de veiller au respect de ces règles de façon bienveillante envers les enfants.

" Et si j'étais"



Cet année l'équipe d'animation invite les enfants à partir à la découverte des métiers à travers une multitude d'activités !

Durant chaque période et selon un thème défini en lien avec les envies de chacun, les enfants pourront découvrir différents métiers et savoirs faire en participant à des activités culturelles ou manuelles en lien avec le(s) métier(s) choisi(s).

PROGRAMME

Septembre à Novembre : Les Métiers Manuels



Décembre à Février : Les Métiers Artistiques

Mars à Mai : Les Métiers Scientifiques

Juin à Juillet : Les Métiers du Sport



Durant chacune de ces périodes, un temps fort et/ou une sortie extérieure sera proposée aux enfants : Ex : Visite du Moulin de l'Épinay au Filet en octobre
- découverte du métier de meunier et atelier fabrication de pain -

Les programmes étant conçus par l'équipe d'animation avant chaque période, il sera consultable environ une semaine avant le premier mercredi sur le site Cholet Animation Enfance / Accueil de Proximité / Accueil de Loisirs Jean Monnet

D- Les moyens d'évaluation

L'évaluation des moyens et méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions et de bilans. L'analyse est basée sur les bilans des animateurs par rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation et le retour des enfants réalisé de manière régulière en fin de journée. Différents points sont abordés : l'adaptation des locaux, les différents partenaires, le rythme des enfants, la sécurité, l'échange sur les pratiques, l'évolution des enfants en terme d'autonomie et de comportement, les activités, les sorties, etc. Des fiches bilans sont transmises aux animateurs afin de mettre par écrit leur évaluation de chaque période.

Dialoguer et discuter est essentiel pour le bon déroulement de l'accueil (réunions avant chaque période et bilan de la période écoulée, échanges quotidien d'informations et de conseils ...). Toute suggestion sera prise en compte tout au long de l'année. Les animateurs se doivent d'avoir un regard global sur le déroulement de la journée. La communication est particulièrement importante que ce soit pour des raisons de sécurité ou de cohésion de groupe.

L'investissement dans toutes les activités et la répartition des tâches (préparation des activités, rangement, prise de responsabilités, ...) sont des compétences primordiales pour les animateurs.

Il est important de laisser l'enfant s'exprimer sur son ressenti de la journée : dans chaque groupe, « un tableau à humeur » sera mis en place à cet effet, l'enfant placera son prénom sur l'humeur de son choix. Si nous trouvons des visages tristes ou des enfants mécontents, nous prendrons le temps de discuter avec l'enfant (en individuel) pour en connaître les raisons.

En fin d'année scolaire, un bilan global sera réalisé afin de faire le point sur les objectifs fixés atteints ou non et des pistes d'amélioration seront réfléchies en équipe. Les parents pourront également faire un retour à l'équipe afin d'avoir un avis extérieur.

3 - Le cadre réglementaire

A - L'équipe d'animation et d'encadrement

L'équipe est composée de deux animatrices permanentes (dont la directrice de l'accueil) référentes et responsables des enfants et du bon fonctionnement de l'ALSH, sous la responsabilité de :

- Monsieur Pierre VIGNERON, chef de service Cholet Animation Enfance de la Ville de Cholet.
- Madame Marion CLOCHARD, responsable adjoint chargé des accueils de proximité et des séjours.

Durant chaque période des animateurs titulaires ou non de la fonction publique, qualifiés ou en cours de qualification viendront compléter l'équipe permanente.

- Marion VITET : Directrice de l'ALSH Jean Monnet (Licence Sciences Sociales Métiers de l'Animation, SST, SB).

Elle assurera les fonctions de direction :

- Administratives : elle a élaboré un projet pédagogique en y associant l'équipe. Elle veille à sa mise en œuvre, le fera évoluer en fournissant un bilan en fin de l'été à son organisateur. Elle est garante du projet, des règles d'hygiène, de la sécurité et du fonctionnement de l'accueil. Elle anime les réunions d'équipe, se dote d'outils d'évaluation pour assurer le suivi des animateurs.
- Relationnelles : elle est responsable de la sécurité physique et morale. Elle assure le rôle d'interlocutrice auprès des différents acteurs et partenaires : parents, organisateur, équipe d'animation, intervenants lors des rencontres, etc...
- D'animation : la directrice est une animatrice à part entière qui anime des activités et gère les temps de la vie quotidienne.

- Anne MERLET, animatrice BAFA
- Cassandra RONDEAU-MICHEL : Animatrice (CAP Petite Enfance)
- Stan YVARD : en cours de formation BPJEPS APT

Les animateurs : avec leur enthousiasme et leur bonne humeur, ils sont chargés de mettre en place des activités (préparation, réalisation, rangement et bilan) et d'assurer la sécurité des enfants tout en étant à l'écoute des besoins du groupe et de chacun. Ils gèrent tous les temps de la vie quotidienne, participent aux réunions et informent la directrice de tous les problèmes rencontrés. Toutes leurs fonctions techniques et pédagogiques se font en adéquation avec le projet pédagogique.



B) La sécurité avant tout !

" Chaque animateur a pour mission de faire de la sécurité morale, affective et physique de chaque enfant sa priorité "

- Les règles de sécurité et d'hygiène au quotidien

Taux d'encadrement :

- ➔ un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
pour 14 enfants de plus de 6 ans

Règles alimentaires :

Des plats témoins seront réalisés lors de chaque atelier cuisine et la prise de température du réfrigérateur sera tenue à jour. Le centre devra être maintenu en état de propreté : un agent d'entretien se chargera de cette mission chaque jour d'ouverture durant les vacances scolaires.

Lors des journées pique nique, l'organisateur se charge de gérer et prévoir les repas des enfants afin de maintenir la chaîne du froid (menus consultables sur site).

Côté soins :

Une pharmacie et deux trousse de secours sont opérationnelles pour prévenir les petits bobos. Le cahier d'infirmerie sera tenu à jour par les animateurs. En cas de maladie ou d'accident, les parents seront tenus informés par l'équipe d'animation. Une procédure est mise en place et consultable sur l'accueil de loisirs

Les fiches sanitaires et la pharmacie seront apportées à chaque déplacement dans un lieu sécurisé connu des animateurs.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie.

Les sorties :

Des sorties extérieures au centre et au quartier sont organisées tout au long de l'année. Par souci de sécurité et d'organisation, l'équipe s'engage à respecter ces quelques points :



- Compter les enfants à chaque montée et descente du bus et lors des rassemblements.
- Se munir des fiches sanitaires (ou copies), d'un téléphone, de la pharmacie, d'eau, de gobelets, du listing avec les numéros de téléphone et des numéros d'urgence.
- Respecter les règles en vigueur lors des déplacements (gilets jaunes, positionnement des animateurs, etc...).
- Redonner les règles et les informations spécifiques à l'ensemble du groupe.
- Une autorisation de sortie pour chaque sortie hors Cholet sera demandée aux familles.

Les transports (car ou minibus) :

La réglementation en vigueur doit s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des ACM notamment ceux utilisés pour amener les mineurs sur le lieu de restauration et pour les ramener. Les véhicules utilisés devront faire l'objet d'un nettoyage régulier dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Lors de chaque trajet, un " chef de convoi " est identifié. Il a pour mission de vérifier le nombre de personnes, montants et descendants du transport et doit avoir en sa possession la liste des personnes présentes nominativement dans ce convoi.

Les procédures d'évacuation_

Le fonctionnement en cas d'incendie : Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent immédiatement les groupes d'enfants dans le calme vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du feu. Un animateur est " guide file ", c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est " serre file ". Il a pour rôle la vérification des locaux afin qu'aucun enfant ne soit oublié à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient bien maintenues fermées. En cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop vite.

Chaque animateur sort avec la liste des enfants qu'il garde sur lui jusqu'au soir et procède au comptage des enfants. Lorsque seuls les 2 animateurs d'une tranche d'âge sont présents, chacun connaît d'avance son rôle. Lorsque toute l'équipe est présente, Anne est " guide file " et Marion est le " serre-file ". Le multi-accueil se charge de passer l'appel aux secours et l'équipe tiendra informée les familles. Le point de rassemblement se situe sur la partie de verdure le long du centre sur la gauche, lieu de rassemblement commun avec le multi accueil " Les petits lutins " et la Maisonnée.

Le fonctionnement en cas d'exercice « attentat » : Lorsqu'il y a danger, un animateur siffle 2 coups de sifflet Les animateurs montrent le signal visuel aux enfants et les emmènent dans le calme soit pour se confiner dans une salle, soit pour s'échapper vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du danger. Les animateurs comptent les enfants via le listing et se chargent de verrouiller les portes et de maintenir le calme en cas de confinement jusqu'à ce que tout danger soit écarté. L'appel est passé dès que possible aux forces de l'ordre.

NB : Au minimum deux exercices de chaque type seront mis en place sur l'année afin de sensibiliser les enfants et les animateurs sur la marche à suivre. Afin de ne pas effrayer les plus jeunes ces exercices pourront être proposés sous forme de jeux de cache-cache.

4 – Informations pratiques

Organisateur ; Agglomération du Choletais
Direction de l'Éducation
Service Cholet Animation Enfance



Contact :

Cholet Animation Enfance : 02 72 77 24 00
Accueil de Loisirs Jean Monnet : 07 84 05 16 33 (les jours d'ouverture)
Service Accueil – Mon Espace Famille : 02 72 77 24 26 (facturation)

Modalités :

- Si votre enfant est malade ou ne peut venir, merci de prévenir au plus tôt la directrice du centre en appelant le 07.84.05.16.33. avant 9h00 si possible.
- Un mois avant chaque période, le **programme d'animations** est consultable sur le site : <http://www.cholet.fr>, rubrique : Cholet Animation Enfance. Celui-ci est également disponible au sein de l'accueil de loisirs ou au secrétariat (15 avenue Kennedy). Pour plus de renseignements, il convient de vous adresser à l'équipe d'animation lors des jours d'ouverture.
- **Les réservations et inscriptions devront être réalisées au minimum 2 jours avant la date sur l'espace citoyen. En cas de sortie avec places limitées ou hors Cholet, une attestation est à remplir et retourner au directeur de l'accueil minimum 2 jours avant la date de la sortie en question.** En raison de l'augmentation des effectifs sur les accueils de loisirs choletais et de l'organisation interne de chaque accueil, **les retards d'inscriptions ne seront plus autorisés à compter de l'année 2023-2024.**